



Bégin Saint-Honoré, le 5 septembre 2008

Ferland et Boilleau

L'Anse-Saint-Jean

Larouche

Petit-Saguenay

Rivière-Éternité

Saint-Ambroise

Saint-Charles-de-Bourget

Saint-David-de-Falardeau

Saint-Félix-d'Otis

Saint-Fulgence

Saint-Honoré

Sainte-Rose-du-Nord

Territoires non organisés
de la M.R.C. du Fjord-du-Saguenay

Monsieur Daniel Mathieu
Directeur comité d'organisation et d'information
Examen stratégique de la Société canadienne des postes
330, rue Sparks (HCCR)
Ottawa (Ontario) K1A 0N5

**Objet : Appui au Syndicat des travailleurs et travailleuses des postes /
Maintien du service postal public**

Monsieur,

Nous vous transmettons, par la présente, copie certifiée conforme de la résolution numéro C-08-277 que le Conseil de la M.R.C. du Fjord-du-Saguenay adoptait lors de la séance ordinaire du 12 août 2008, relativement au sujet cité en rubrique.

Espérant que le tout sera conforme, veuillez agréer, Monsieur, l'expression de nos sentiments distingués.

La directrice générale,

Christine Dufour

CD/mg

p.j. (1)

CANADA
PROVINCE DE QUÉBEC
MUNICIPALITÉ RÉGIONALE DE
COMTÉ DU FJORD-DU-SAGUENAY

EXTRAIT DU PROCÈS-VERBAL de la séance ordinaire du Conseil de la M.R.C. du Fjord-du-Saguenay, tenue à l'hôtel de ville de Rivière-Éternité, à 19 h, le mardi 12^e jour du mois d'août 2008, tous membres du Conseil et formant quorum sous la présidence de M. Jean-Marie Claveau, préfet et maire de Saint-Félix-d'Otis, à laquelle séance sont présents les conseillers de comté suivants :

| | |
|-------------------------------------|-----------------------------------|
| M. Claude Boucher, | maire de L'Anse-Saint-Jean |
| M. Marcel Claveau, | maire de Saint-Ambroise |
| M. Bertrand Couture, | maire de Saint-Charles-de-Bourget |
| M. Jean-Yves Dufour, | maire de Saint-David-de-Falardeau |
| M. Rémi Gagné, | maire de Rivière-Éternité |
| M ^{me} Thérèse Gaudreault, | maire de Petit-Saguenay |
| M. Réjean Lévesque, | maire de Larouche |
| M ^{me} Marie-Luce Martin, | maire de Saint-Honoré |
| M. Gérald Savard, | maire de Bégin |
| Mme Carmen Simard, | maire de Ferland-et-Boilleau |
| M. Gilbert Simard, | maire de Saint-Fulgence |
| M. Laurent Thibeault, | maire de Sainte-Rose-du-Nord |

Participe également à cette séance

Mme Christine Dufour, directrice générale

C-08-277

APPUI AU SYNDICAT DES TRAVAILLEURS ET TRAVAILLEUSES DES POSTES / MAINTIEN DU SERVICE POSTAL PUBLIC

CONSIDÉRANT QUE dans une lettre datée du 5 août 2008, le Syndicat des travailleurs et travailleuses des postes sollicite un appui pour le maintien du service postal public ;

CONSIDÉRANT QUE le 21 avril dernier, le gouvernement Harper, par le biais du ministre Lawrence Cannon, annonçait qu'il allait procéder à un examen stratégique de la Société canadienne des postes ;

CONSIDÉRANT QUE lors de la création de la Société canadienne des postes, un des objectifs prévu dans la loi faisait en sorte que Postes Canada devait viser l'autonomie financière tout en étant tenue de fournir l'essentiel des services postaux habituels;

CONSIDÉRANT QUE cet objectif a certes été rencontré et même dépassé car il faut noter qu'au cours des 10 dernières années, elle a versé 547 millions de dollars en dividendes au gouvernement;

CONSIDÉRANT QUE même si les sociétés d'état comme Postes Canada mènent à la fois des activités publiques et commerciales, elles se distinguent des entreprises commerciales en ce sens qu'elles ont pour but de servir l'intérêt public et non de maximiser les profits;

CONSIDÉRANT QU' il y a un grand nombre de raisons de s'opposer à la déréglementation dont :

- 1) La déréglementation mettrait en péril le service postal public et universel;
- 2) La déréglementation entraînerait une hausse des tarifs ou une baisse du service, ou les deux;
- 3) La déréglementation détruirait des emplois décents pour les remplacer par des emplois mal rémunérés;
- 4) La déréglementation nuirait à l'environnement;
- 5) La déréglementation nuirait à la sécurité du courrier et à la protection des renseignements personnels;

CONSIDÉRANT QU' en tant qu'utilisateurs du service postal, nous nous préoccupons de la nature des changements qu'examine présentement le comité *Examen stratégique de la Société canadienne des postes* (ESSCP), telle la déréglementation de notre service postal public.;

CONSIDÉRANT QUE' en tant que citoyennes et citoyens, les membres du conseil de la M.R.C. du Fjord-du-Saguenay sont directement concernés par l'avenir de notre service postal public;

POUR CES MOTIFS,

IL EST PROPOSÉ PAR le conseiller de comté, M. Marcel Claveau;

APPUYÉ PAR le conseiller de comté, M. Bertrand Couture;

ET RÉSOLU UNANIMEMENT:

D'APPUYER le Syndicat des travailleurs et travailleuses des postes dans ses démarches pour le maintien du service postal public et de dénoncer le fait que le gouvernement ne tienne pas d'audiences publiques;

ET QUE tout examen de Postes Canada devrait comprendre des audiences publiques et que le gouvernement ne devrait prendre aucune décision relativement au service postal public tant qu'il n'aura pas mené de consultation en bonne et due forme auprès de la population.

COPIE CERTIFIÉE CONFORME

Christine Dufour
Directrice générale
Saint-Honoré, le 5 septembre 2008